

**Objet:** LET les Îles

-----Message d'origine-----

**De :** Bernier, Nancy

**Envoyé :** 20 mars 2006 15:34

**À :** Gélinas, Monique (BAPE)

**Cc :** Houngué, Samuel

**Objet :** RE : LET les Îles

Bonjour madame Gélinas,

Pour faire suite à la question de la commission chargée de l'étude du projet de LET aux Îles-de-la-Madeleine en date du 15 mars, j'ai consulté monsieur Samuel Houngué.

La commission demandait de confirmer son hypothèse de calcul de la redevance payable à la municipalité par l'application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés.

Celui-ci confirme que le raisonnement de la commission se tient, tant que c'est la population qui sera la base de la redistribution. Les chiffres seront néanmoins vraisemblablement différents au moment de l'entrée en vigueur du règlement.

Espérant le tout à votre satisfaction,

*Salutations*

**Nancy Bernier**

Chargée de projet

Service des projets en milieu terrestre

Direction des évaluations environnementales

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

521-3933 poste 4634